

INONDATIONS

Risques à la santé et consignes de prévention pour les travailleurs, les bénévoles et les résidents

Les inondations dans l'environnement intérieur ou extérieur des habitations peuvent survenir lors du débordement d'un cours d'eau ou à la suite de pluies abondantes. Plusieurs risques à la santé peuvent y être associés. Voici quelques consignes de prévention pour les travailleurs, les bénévoles et les résidents.

Électrocution

Évitez tout risque d'électrocution avant d'entreprendre des travaux de nettoyage :

- Coupez l'alimentation électrique dans la zone inondée à l'aide de la boîte de disjoncteur.
- Demandez l'aide d'Hydro-Québec si nécessaire.
- Évitez tout contact entre les appareils électriques (ex. : télévision, lampe) ou les rallonges électriques et l'eau.
- Portez des bottes de caoutchouc en tout temps s'il y a de l'eau sur le plancher.

Intoxication au monoxyde de carbone

L'utilisation d'équipements à combustion (gaz, essence, etc.) tels les pompes et les génératrices peuvent causer des intoxications graves et mortelles en rejetant du [monoxyde de carbone](#), un gaz incolore et inodore.

- Ne jamais utiliser ces équipements à l'intérieur.
- En présence de symptômes (ex. : mal de tête, étourdissements, fatigue, nausées) OU si un avertisseur sonne dans le bâtiment : quitter les lieux et composer le 911. Ne pas réintégrer les lieux avant l'autorisation des pompiers.

Manipulation de charges (ex. : sacs de sable, matériaux, débris, etc.)

Déplacer et soulever des charges lourdes peut augmenter le risque de problèmes musculaires aux dos, épaules et genoux. De plus, l'effort physique, dans un contexte de stress aigu, est un facteur de risque important pour l'infarctus.

- Assurez-vous de travailler en équipe, réduisez le poids de la charge et la distance à parcourir. Utilisez un équipement de levage ou de transport approprié.
- Évitez les contacts avec les carcasses d'animaux (poissons) morts; utilisez une pelle pour les manipuler.
- Ne tentez pas de déplacer des contenants de produits chimiques non identifiés ou des bombonnes de propane endommagées sans demander l'avis du service d'incendie de votre municipalité.

En cas de blessure

- Nettoyez immédiatement à l'eau potable et au savon toute [blessure](#), même mineure. Si la blessure est profonde ou souillée, consultez un médecin. En cas de doute, composez le 811.
- Recouvrez les plaies d'un pansement étanche.
- Assurez-vous que votre vaccination est à jour contre le tétanos. Les adultes ont besoin d'un rappel tous les 10 ans. La [vaccination](#) est disponible au [CIUSSS MCQ](#).

Lors des travaux de nettoyage

- L'eau souillée peut contenir des microbes, des particules de sol, des résidus de produits chimiques, etc. qui peuvent occasionner des irritations ou des infections de la peau surtout au contact d'une plaie (ex. : coupure, blessure) ou de [gastro-entérite](#) si l'eau ou les objets souillés sont portés à la bouche.
- La présence de [moisissures](#) à l'intérieur d'une habitation peut causer ou aggraver les symptômes suivants : irritation des yeux, du nez et de la gorge, congestion et écoulement nasal, éternuement, toux, respiration bruyante ainsi qu'amener ou aggraver des problèmes liés aux allergies respiratoires et à l'asthme.
- Portez toujours l'équipement de protection adapté aux tâches que vous effectuez.

Personnes autorisées lors des travaux	
<p>Éloignez les personnes vulnérables de la zone contaminée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les enfants, les femmes enceintes et les personnes aux prises avec des problèmes respiratoires ne devraient jamais manipuler de l'eau ou des objets contaminés par les eaux souillées. 	
Équipements de protection individuelle	
<ul style="list-style-type: none"> Portez des <u>gants</u> de travail en caoutchouc afin d'éviter tout contact de la peau avec l'eau contaminée et les matériaux mouillés. Attention à ne pas toucher les surfaces propres avec vos gants souillés. Lavez-vous les mains après avoir porté les gants. Portez des <u>bottes</u> de sécurité. De longues bottes imperméables peuvent être nécessaires dans la zone inondée. Portez des <u>lunettes</u> de sécurité, des lunettes étanches ou une visière s'il y a risque de blessure ou d'éclaboussure d'eau souillée aux yeux. Portez un <u>casque</u> de sécurité s'il y a risque de blessure à la tête. Portez un <u>appareil de protection respiratoire</u> jetable (masque) de <u>type N95</u> s'il y a un risque d'émission de poussières (ou particules) dans l'air. Le masque devra recouvrir le nez et la bouche et devra être changé au bout de quelques heures d'utilisation ou plus fréquemment s'il devient souillé ou humide. Selon l'ampleur des travaux, un masque complet et un filtre N-100 (ou P-100) pourraient être nécessaires. Utilisez des <u>vêtements</u> ou survêtements de travail et les changer tous les jours. Transportez les vêtements de travail dans un sac et lavez-les dans la laveuse avec le détergent habituel séparément des autres vêtements de la maison. Séchez selon les indications sur l'étiquette des vêtements Pour les équipements de caoutchouc (ex. : bottes), lavez-les à l'eau propre, procédez à un broissage si nécessaire, rincez de nouveau à l'eau propre et séchez. S'il y a contact avec de l'eau contaminée (ex. : refoulement d'égout), utilisez l'eau de Javel selon les indications sur l'étiquette des vêtements. <p>Évitez tout contact de la peau, des yeux ou de la bouche avec l'eau et les matériaux souillés. Lavez-vous les mains régulièrement avec de l'eau potable et du savon. En absence d'eau potable et de savon, utilisez un produit antiseptique à base d'alcool (ex. : Purell® ou Bacti Control®). Pour être efficace, la concentration d'alcool dans le produit doit être d'au moins 60 %.</p>	
Consignes additionnelles	
<ul style="list-style-type: none"> Ouvrez les fenêtres pendant et après les travaux afin de bien aérer les lieux. Après vous être lavé les mains, buvez, mangez, mettez ou enlevez vos lentilles cornéennes dans les endroits prévus à cet effet et à l'écart des zones de travail. Évitez de fumer sur les lieux de travail. 	
Pour plus d'informations	
Employeurs et travailleurs	Équipe de santé au travail du CIUSSS MCQ CNESST au 1 844 838-0808
Bénévoles	Contactez votre organisme responsable.
Résidents	Contactez Info-Santé au 811.
<p>Un service d'urgence téléphonique est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pendant toute l'année.</p> <ul style="list-style-type: none"> En cas d'intoxication, communiquez avec le Centre antipoison au 1 800 463-5060. Pour toute question sur la santé, appelez le service Info-Santé en composant le 811. 	
Informations générales	En cas d'inondation , printemps 2019 : http://bit.ly/Consignes_inondations